



Service des dossiers universitaires

Document d'information à l'intention des étudiants
et des responsables de programmes d'études de cycles supérieurs

**L'étudiant québécois désirant s'inscrire à un programme d'échanges
avec une autre université,
en vue d'un séjour pour études à l'étranger**

CE QUE TOUT ÉTUDIANT DEVRAIT SAVOIR

• **AVANT DE SÉJOURNER A L'ÉTRANGER :**

L'étudiant a l'obligation d'être inscrit à un "[régime d'études](#)" à [temps complet](#) à l'UQAM, peu importe le nombre de cours auquel il désire s'inscrire.

L'[inscription](#) de l'étudiant à son dossier est la suivante : "ECHAN209" représentant une inscription à temps complet pour chaque trimestre d'activités.

L'étudiant doit demeurer inscrit à temps complet pendant la durée de son séjour à l'étranger (obligations contractuelles telles que : bourses, permis de séjour pour étudier, déclaration ministérielles de l'UQAM).

L'étudiant paie ses frais de scolarité à l'UQAM.

L'étudiant rencontre la direction de son programme pour [faire approuver](#) son [choix de cours](#).

L'étudiant [informe son responsable de programme](#) dès qu'il apporte une modification à son [choix de cours initial](#).

L'étudiant [dépose sa demande de participation](#) soit auprès

du responsable des échanges de l'ÉSG en ce qui a trait aux protocoles d'ententes particuliers (accords bilatéraux) de l'École,
soit auprès
du Service des relations internationales pour les protocoles d'ententes bilatérales UQAM et CRÉPUQ

et ce, dans les délais requis.

L'étudiant voit à rencontrer tous les responsables concernés pour tous les détails relatifs à son séjour à l'étranger.

L'étudiant qui participe à un échange CREPUQ ou bilatéral se réfère au « [Guide de participation aux programmes d'échanges d'étudiants](#) » produit par le Service des relations internationales.

Le Registrariat, soucieux de répondre aux attentes de l'étudiant, demande sa collaboration la plus entière. Voici ce que nous attendons de tout étudiant inscrit à un programme d'échanges pour études à l'étranger:

- **PENDANT LES ÉTUDES A L'ÉTRANGER** :

En cours de scolarité, l'étudiant verra à obtenir de son université d'accueil, les documents requis par le registrariat et pour la direction de son programme en vue de l'étude de son dossier, au retour, soit :

Un relevé de notes officiel comportant le ou les trimestres de fréquentation, sur lequel figure :

Le titre des activités suivies

Le nombre de crédits obtenus (ECTS si en Europe) ou l'équivalent

Les résultats obtenus.

La description de chaque cours incluant le nombre total d'heures d'enseignement [présence en classe, travaux dirigés, etc].

L'étudiant informe le responsable de son programme dès qu'il apporte une modification à son choix de cours initial, pendant son séjour à l'étranger.

- **AU RETOUR DE L'ÉTRANGER** :

L'étudiant

rencontrera la direction de son programme afin de déposer ses documents officiels obtenus de l'université d'accueil;

complétera et signera le formulaire de reconnaissance d'acquis/substitution;

s'informera de la notation qui apparaîtra à son relevé de notes de l'UQAM [notation succès/échec (S/E) ou littérale dans certains cas].

La direction du programme acheminera au registrariat le formulaire, accompagné des pièces.

Le registrariat procédera à l'étude de la demande de reconnaissance d'acquis, d'après les règles en vigueur, et à l'enregistrement informatique des activités au dossier de l'étudiant.

Pour consulter nos sites Internet, voici nos adresses :

- ◆ Bureau du registraire : <http://www.regis.uqam.ca>
- ◆ Service des relations internationales : <http://www.international.uqam.ca>
- ◆ Facultés ou Écoles : <http://www.uqam.ca/ensrech.htm>